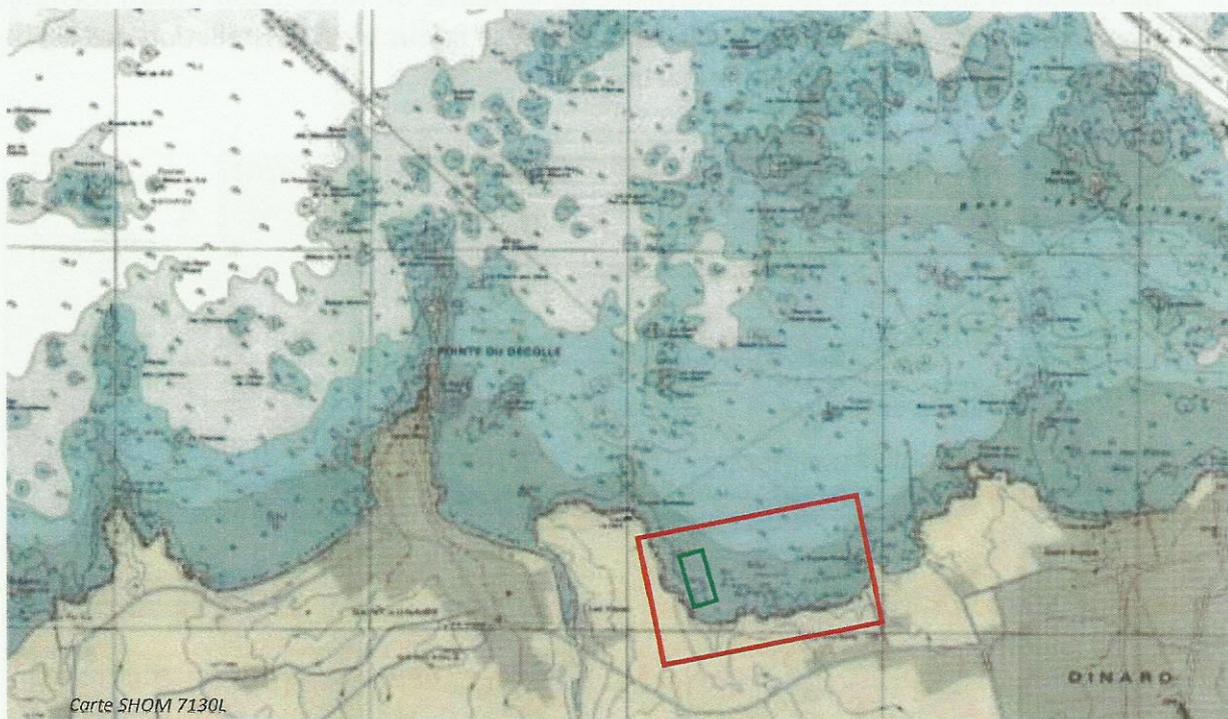


PRESENTATION DU SITE D'ETUDE

Le site d'étude est localisé à l'est de la commune de Saint Lunaire. En regard de la situation actuelle et des enjeux liés à la création d'une zone de mouillage, le périmètre retenu s'appuie à l'ouest sur la pointe du Nick (ou Bellefard) et se prolonge sur toute la façade littorale (plage de la Fosse aux Vaults et de la Fourberie) jusqu'à la frontière avec la commune de Dinard (carte 3).



Carte 3 : localisation générale du périmètre d'étude ()
et du site pressenti pour la création de l'AOT ()

La zone pressentie pour l'installation des mouillages se situe sur un linéaire côtier marqué dans sa partie est, correspondant globalement aux 2 plages, par une urbanisation dense en front de mer (photo 3) et, dans le secteur ouest (la pointe du Nick) par le maintien du caractère naturel du site (photo 4).



Photo 3 : front de mer urbanisé
Plage de la fosse aux Vaults

Photo 4 : Site naturel de la
pointe du Nick

Caractéristiques réglementaires

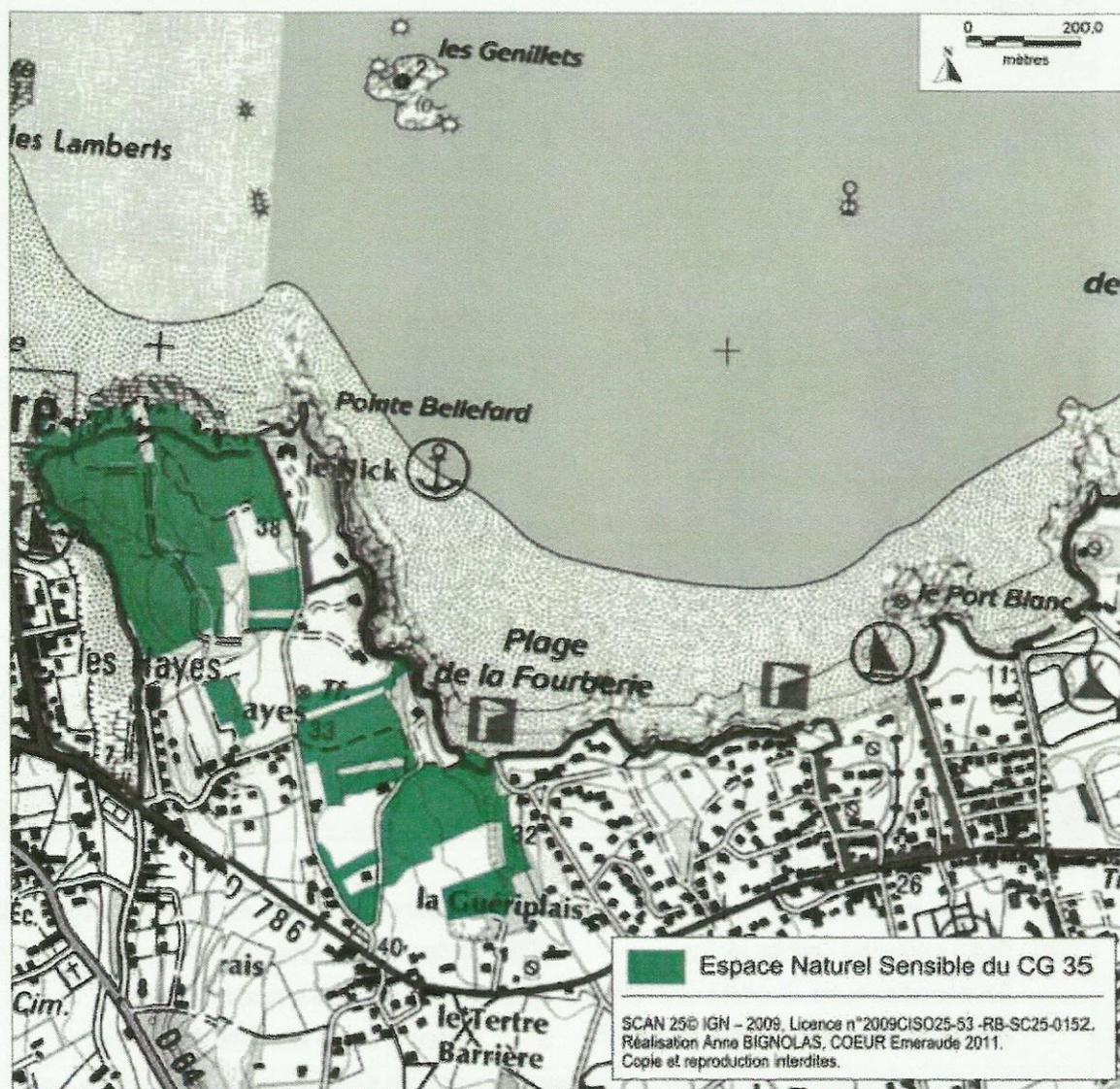
Cet espace fait l'objet d'un certain nombre de mesures réglementaires.

Le site Natura 2000 FR 5300012 « baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, Archipel de Saint Malo et Dinard » intègre une partie du littoral de la commune, en particulier la totalité du secteur terrestre de la pointe du Nick et son estran rocheux. Il convient toutefois de noter que la zone sableuse favorable à l'installation des corps-morts est exclue de ce périmètre (carte 4).



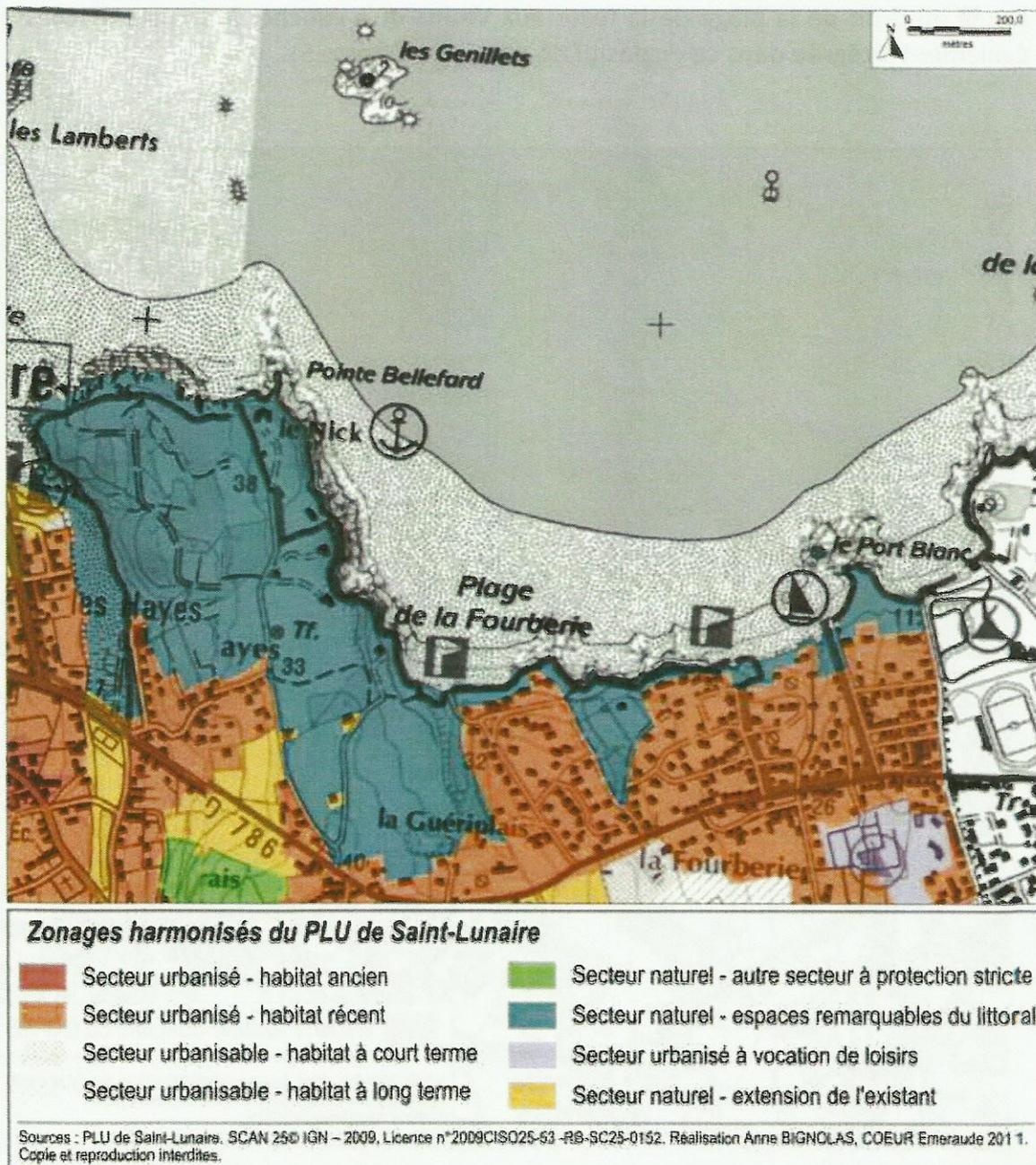
Carte 4 : Zonage Natura 2000 sur le périmètre d'étude

Les politiques menées par le Conservatoire du Littoral et par le Conseil Général d'Ille et Vilaine pour préserver les zones littorales naturelles se sont traduites par l'achat de nombreuses parcelles dont la quasi-totalité de la pointe du Nick. Le Conservatoire a délégué la gestion des 8 hectares acquis entre 1985 et 1998 au Conseil Général (service des Espaces Naturels Sensibles). Dans le cadre de ce projet de création d'une zone de mouillages collectifs, il convient de signaler que la vallée située au droit de la plage de la fosse aux Vaults et à gauche de la voie d'accès est également intégrée dans ce dispositif de protection (carte 5).



Carte 5 : carte des parcelles acquises e/ou gérées par le Conseil General d'Ille et Vilaine au titre des Espaces Naturels sensibles

Le zonage adopté dans le Plan Local d'Urbanisme réalisé par la commune de Saint Lunaire correspond également à ces enjeux de préservation de la frange littorale. L'intégralité de la pointe du Nick ainsi que le front de mer non urbanisé des plages de la Fosse aux Vaults et de la Fourberie sont répertoriés comme espaces remarquables du littoral. Il convient de noter que ce zonage ne présente aucune extension en mer (carte 6).



Carte 6 : Zonage du PLU de la commune de Saint Lunaire

La commune de Saint Lunaire abrite des édifices classés au titre des « Monuments historiques ». Les 2 monuments (la vieille église et le calvaire érigé dans le jardin attenant) bénéficient d'une zone de protection d'un rayon de 500m. Le secteur concerné par cette mesure ne couvre pas le territoire d'étude (carte 7). Pour être complet sur ce thème du patrimoine culturel, il convient de signaler la présence au droit des contreforts de la pointe du Nick des vestiges d'une ancienne pêcherie à poissons construite en pierre. Cet édifice ne bénéficie d'aucune mesure de protection.



Carte 7 : Périmètre de protection des sites classés « Monuments historiques »

Photo 5 :
Vue aérienne de la
plage de la
Fosse aux Vaults et des
vestiges de l'ancienne
pêcherie



Activités sur le site

Actuellement, l'activité dominante sur le secteur d'étude est la baignade, induite par la présence de 2 des 4 plages répertoriées sur la commune : la plage de la Fosse aux Vaults et celle de la Fourberie. La municipalité, outre la réalisation réglementaire des profils de baignade, a procédé à une organisation de cet usage matérialisée en période estivale par un balisage spécifique n'interférant pas avec la zone occupée par les mouillages actuels et l'installation d'infrastructures spécifiquement dédiées. Elle se traduit également par l'existence d'un document accessible aux usagers et mis en place sur chaque site.

La plage de la Fosse aux Vaults

Cette plage, protégée des vents de nord-ouest par la pointe du Nick, est soumise à une fréquentation importante (photo 6).

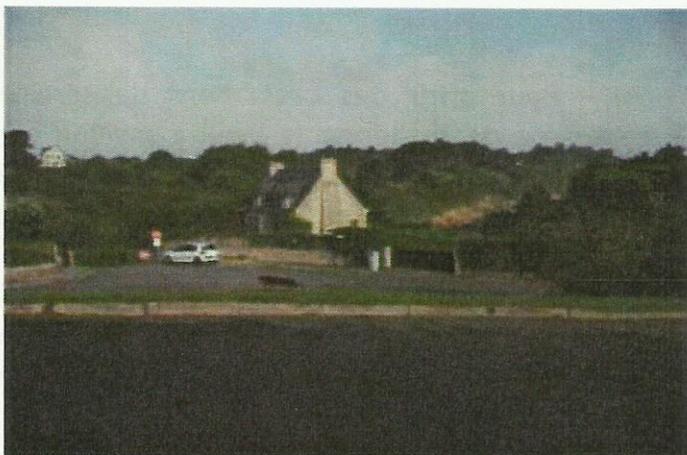
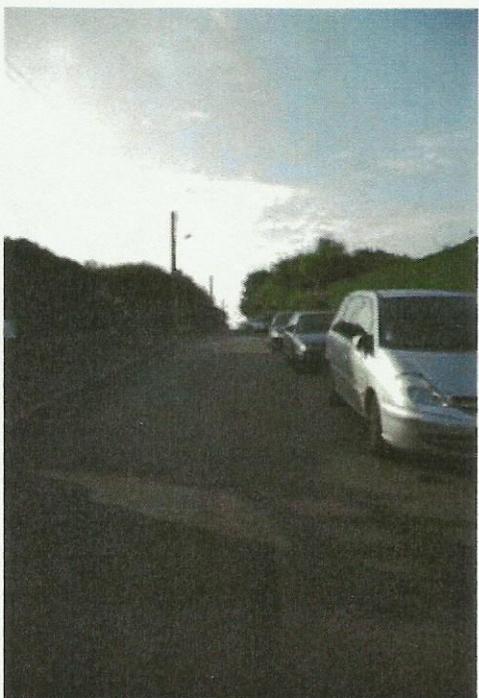


Photo 6 :
Plage de la
Fosse aux Vaults
en période estivale

Document d'information
réalisé par la commune de
Saint Lunaire



L'accès routier à cette plage se fait par la rue de la Fosse aux Vaults. Le stationnement des véhicules est possible tout le long de cette voie qui ceinture, à son extrémité, une placette enherbée. Cette disposition permet aux voitures de procéder facilement à leur demi-tour (photo 7).

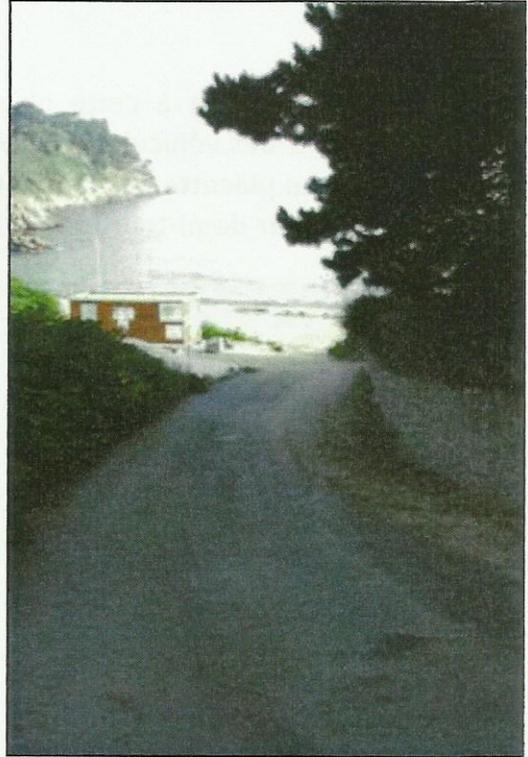


*Photo 7 : accès routier au site de la fosse aux Vaults
(date des clichés : 1 août 2011)*

La descente finale sur la plage se fait par un passage goudronné marqué par une forte déclivité. Par mesure de sécurité, ce passage est exclusivement piétonnier avec une tolérance pour les riverains et les véhicules de service (photo 8).



*Photo 8 : accès piétonnier à la plage
de la Fosse aux Vaults*



Pour offrir des prestations de service correspondant à la volonté de la commune de conserver le label « pavillon bleu », des aménagements sont mis en place sur le site. Il convient de préciser que ceux-ci sont entièrement démontés en fin de saison permettant à cette plage de retrouver en période hivernale un aspect plus naturel (cf. photo 13).

L'ouvrage le plus conséquent est un bâtiment modulaire, de type « algeco », installé en retrait immédiat du trait de côte (photo 9). Il accueille les services de secours pendant toute la saison (maîtres nageurs sauveteurs) et abrite des toilettes mises à disposition des usagers (photo 10).



*Photo 9 : bâtiment modulaire installé en haut de plage
A : vue de la plage – B : vue de la voie d'accès*

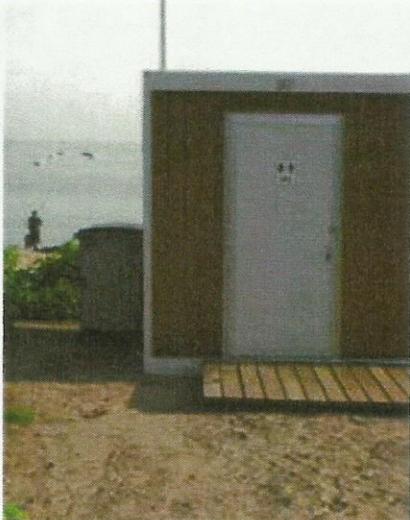


Photo 10 : toilettes situées en haut de plage

Sur la façade sud, directement visible pour toute personne descendant sur cette plage, un panneau permet l'affichage de toutes les informations nécessaires et utiles aux vacanciers (photo 11).



Photo 11 : panneau d'informations sur la façade du bâtiment modulaire

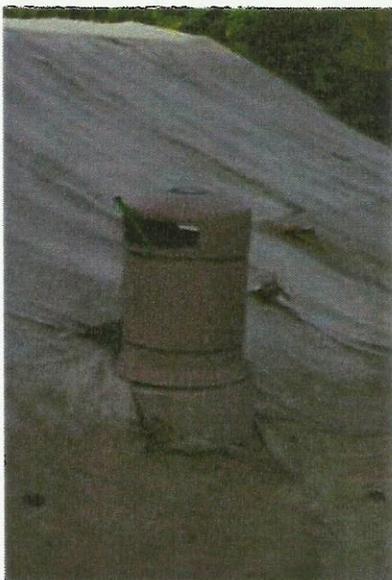


Photo 12 : poubelle en haut de plage

Un container pour les déchets est présent le long du bâtiment (cf. photo 10). En outre, une poubelle est installée immédiatement en retrait de ce bâtiment (photo 12). Elle est disposée à un croisement des flux de piétons, entre ceux accédant à la plage et les marcheurs empruntant le cheminement littoral (GR 34). Compte tenu de la fréquentation permanente du sentier, cette poubelle est maintenue sur site toute l'année.



Photo 13 : vision hivernale du site (26 janvier 2012)

Ce dispositif est complété par la mise en place, uniquement durant la saison, de 4 poubelles réparties tout le long de la plage (photo 14).

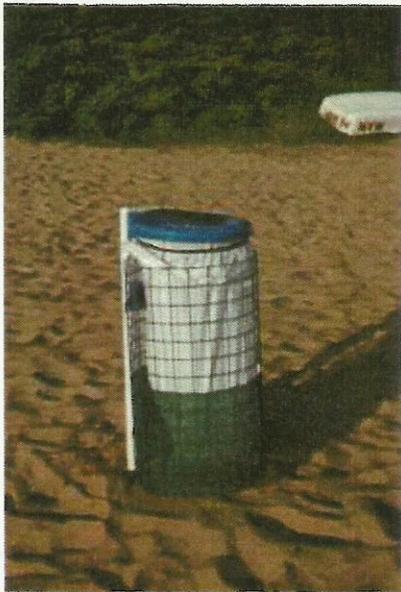


Photo 14 : poubelles installées sur la plage

Le sentier de Grande Randonnée GR 34 serpente en haut de falaise tout le long de la plage de la Fosse aux Vaults (carte 8). A l'est, la liaison avec la plage de la Fourberie nécessite, en regard de la configuration du terrain, un passage le long de la route départementale RD 786. A l'ouest, cette servitude est implantée à flanc de falaise sur un linéaire couvrant la moitié sud de la pointe du Nick. La morphologie de cet éperon rocheux a imposé, pour la partie nord, un décrochement du GR 34 en retrait du trait de côte (cf photo 15).

Carte 8 : localisation géographique du GR 34



Photo 15 : servitude du littoral
 A : plage de la Fosse aux Vaults
 B : la pointe du Nick

La plage de la Fourberie

Cette plage, située en limite de la zone d'étude, est fortement fréquentée en période estivale (photo 16).



Photo 16 :
Plage de la Fourberie
en période estivale

Document
d'information réalisé
par la commune de
Saint Lunaire



Ce site, accessible par la rue Bergerat (photo 17 A), fait l'objet d'aménagements spécifiquement dédiés à la baignade et globalement similaires à ceux décrits pour la plage de la Fosse aux Vaults.

La principale différence réside dans la présence d'un « chalet » installé à demeure (photo 17 B) abritant le poste de secours ainsi que les sanitaires (photo 17 C). Les poubelles installées sur la plage sont démontées en période hivernale (photo 17 D).

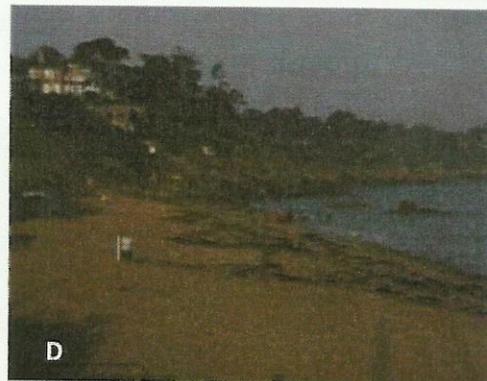
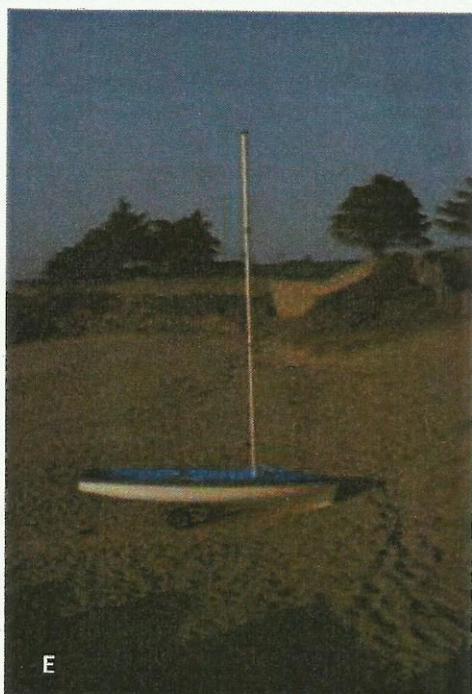
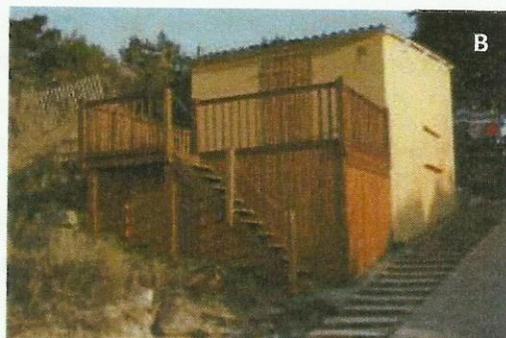
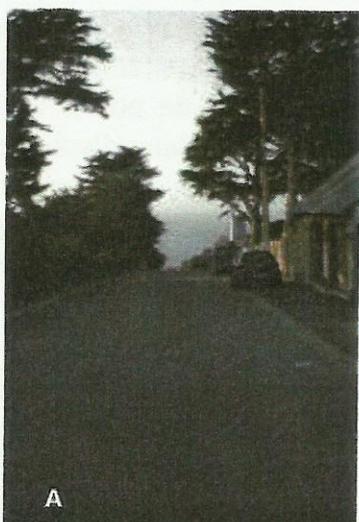


Photo 17 : éléments de présentation de la plage de la Fourberie

Il convient de préciser que la pratique du dériveur léger s'observe à partir de cette plage. Certaines embarcations restent d'ailleurs présentes en haut de grève durant la saison hivernale (photo 17 E).